

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt décembre, à 19h00

Le Conseil municipal légalement convoqué le 14 décembre 2023 s'est réuni, salle des mariages, sous la présidence de Mme Caroline SANCHEZ, Maire.

-----  
**Conseil municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI (29 Membres)**

**Membres présents : 25**

Mme SANCHEZ Caroline – M. GOEMINNE Thierry - Mme KRZYKALA Peggy – M. WOSKALO Christophe - Mme JUDE Elisabeth — M. GUENEZ Frédéric – Mme HUREZ BEAUCHAMPS Caroline – M DESOR Jean-René – Mme HOGUET Marie-José – M CZUPRYNA Yael – Mme HAMEG Sylvie – M CHEVALIER David - Mme FARINE Marie-France – M SAVARY Alain – Mme BRILLON-VERDIER Christelle - Mme KINT Christiane - M DELATTRE Joel – Mme BOLDO Aurélie – Mme CAUVIN Léa – M GIDASZEWKI Benoît – Mme BOLOGNA Natacha – M BEAUSSART Williams – M GOULOIS Bernard –M BELFER Alain –Mme DELPIERRE Marie-Claire

**Membres excusés - représentés : 3**

Mme PUMA Amandine (pouvoir à Mme Hurez)  
M VAN-MAEL Laurent (pouvoir à Mme Farine)  
Mme BONHOMME Thérèse (pouvoir à M Belfer)

**Excusés : 1**

M Jérôme SILVIN

**Secrétaire de séance :** M Yael CZUPRYNA

-----  
**Objet : Tarification des salles communales à compter du 01/01/2024**

Depuis plusieurs années le prix des salles communales n'a pas augmenté. Il est aujourd'hui d'actualité, tenant compte notamment du contexte économique de revoir cette tarification et la façon de l'appliquer.

Seules les salles des fêtes Yves Aubert et Jules Fromont seront ouvertes à la location. Ni le Centre social, ni la maison des associations ne seront mises à disposition pour des manifestations.

**Location salle Yves Aubert**

Capacité : 60 personnes assises, 100 personnes debout

**Etat des lieux et clefs entrée : 9h00 / etat des lieux de sortie : lendemain à 9h00**

Location Journée	Prix 2024	Prix 2024
	Sans Cuisine	Avec Cuisine
Lambresiens	165€	375€
Extérieurs	330€	750€

**Etat des lieux et clefs : vendredi à 10h00 / lundi à 9h00**

Location Week-end	Prix 2024	Prix 2024
	Sans Cuisine	Avec Cuisine
Lambresiens	200€	410€
Extérieurs	400€	820€

Location Demi-journée En semaine Du lundi au jeudi 9h00/13h00 14h00/17h30 17h00/22h00	Prix 2024 Sans Cuisine	Prix 2024 Avec Cuisine
Lambresiens	100€	135€
Extérieurs	200€	270€

**Décès :**

Gratuité si décès d'un Lambrésien

Gratuité si personne enterrée à Lambres (lien avec la commune)

Décès de personnes extérieures à la commune : prix d'une location normale à la demi-journée.

**Location Jules Fromont**

Capacité : 200 personnes assises, 250 personnes debout

Etat des lieux et clefs entrée : 9h00 / etat des lieux de sortie : lendemain à 9h00

Location Journée	Prix 2024 Sans Cuisine	Prix 2024 Avec Cuisine
Lambresiens	300€	510€
Extérieurs	600€	1020€

Etat des lieux et clefs : vendredi à 10h00 / lundi à 9h00

Location Week-end	Prix 2024 Sans Cuisine	Prix 2024 Avec Cuisine
Lambresiens	600€	810€
Extérieurs	1200€	1620€

Location demi-journée En semaine Du lundi au jeudi 9h00/13h00 14h00/17h30 17h00/22h00	Prix 2024 Sans Cuisine	Prix 2024 Avec Cuisine
Lambresiens	150€	185€
Extérieurs	300€	370€

**Réservation des 2 salles :**

(Etat des lieux et clefs comme ci-dessus)

Location Journée	Prix 2024 Avec Cuisine
Lambresiens	800€
Extérieurs	1150€

Location week-end	Prix 2024 Avec Cuisine
Lambresiens	1150€
Extérieurs	2300€

**Associations :**

Mise en place d'un forfait.

Assemblée générale annuelle : gratuite et à la maison des associations.

(Etat des lieux et clefs comme ci-dessus)

Location journée En semaine Du lundi au jeudi	Prix 2024 Sans Cuisine	Prix 2024 Avec Cuisine
Associations Lambresiennes	100€	135€

Réservation week-end	Prix 2024 Sans Cuisine	Prix 2024 Avec Cuisine
Salle Y Aubert	130€	260€
Salle J Fromont	160€	320€

**Les associations pourront bénéficier du forfait, uniquement, 2 fois par an :**

- Une fois en semaine
- Une fois en week-end.

**Astreinte :**

Tout appel nécessitant le passage de l'astreinte mairie sans justification :

- Sur initiative du réservataire de la salle
- Pour des lumières non éteintes, ouverture ou fermeture de portes ou encore dérangements divers constatés par les services communaux

sera facturé au réservataire ou dernier occupant de la salle, sur la base du paiement de l'heure d'intervention que devra rémunérer la commune à l'agent concerné.

**Caution :**

5 chèques remis **obligatoirement** avec le contrat de location :

- 200 € pour la location d'1 salle / 300 € pour la location de 2 salles
- 100 € pour la vaisselle (si vaisselles rendues sales, cassées)
- 100 € ménage (si sale non nettoyée avant l'état des lieux de sortie)
- 100 € pour les extérieurs (espaces verts)
- 50 € pour le tri-sélectif.

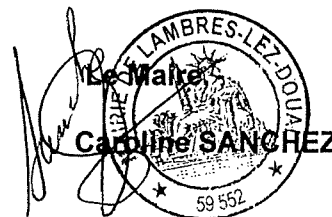
**Acompte :**

Un acompte de 30% du montant de la salle sera demandé à la réservation.

Les demandes particulières seront étudiées à la discrétion du Maire.

**Avis rendu par la commission fêtes et cérémonies : favorable.**

**Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la nouvelle tarification des salles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, telle que présentée ci-dessus.**



Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité et publicité réglementaire.